Image not found or type unknown

Aide judictionnelle partagé entre les avocats ???

Par **kelyana**, le **07/02/2010** à **16:01**

Bonjour,

J'ai entamé une procédure avec une avocate, j'ai l'aide juridictionnelle à 100 %, j'ai changé d'avocate en cours de procédure mais elle me dit que l'aide juridictionnelle est accordé à l'avocate et que du coup je ne pourrais plus bénéficier de l'aide à 100 % et que apparemment ma première avocate devait accepter de partager l'aide avec elle pour que je bénéficie d'une partie. Je voulais savoir si c'était bien le cas ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés